République française

Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

ALAÉ : PROJET PÉDAGOGIQUE 2015-2017

1- INTRODUCTION

1.1- Généralités :

Déduit du projet éducatif, le projet pédagogique est rédigé par le directeur de la structure avec l'aide de l'équipe d'animation. Il reprend l'architecture du projet éducatif pour en décliner les objectifs en matière d'organisation humaine et matérielle, en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation.
C'est un document qui définit les modalités de l'accueil de loisirs.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées,
- les modalités d'accueil des activités,
- les conditions dans lesquelles celles-ci sont réalisées,
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos,
- les modalités de participation des enfants,
- les modalités de fonctionnement de l'équipe (directeur, animateurs et toute personne qui participe à l'accueil),
- les modalités d'évaluation de l'accueil,
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique est donc le texte de référence qui sert de base à l'équipe d'animation et que chacun doit sans cesse avoir comme modèle pour s'assurer que tous les acteurs travaillent dans le même sens. Pour cela, il doit prendre en compte les propositions de tous, qu'il s'agisse des enfants, des parents, de la municipalité, des animateurs, du directeur ou de toute personne qui participe à l'accueil des enfants.

La liberté laissée à l'équipe dans le choix de ses projets permet de privilégier les pratiques telles que le jeu, le plaisir de jouer ou encore l'activité propre de l'enfant. Ces pratiques, à des fins éducatives, doivent favoriser l'autonomie et le développement de l'enfant. L'équipe d'animation doit veiller à proposer des activités nouvelles et variées, tout en plaçant constamment l'enfant au cœur des préoccupations.

L'ALAÉ doit constituer un lieu privilégié de découverte des autres et de partage, dans la plus stricte égalité.

1.2- Le contexte :

Après une première année d'expérience qui a permis d'ajuster au plus près les objectifs fixés de l'ALAÉ aux besoins et aux souhaits des enfants et des parents, le constat s'avère positif.

Forte de cette expérience, la structure en tant que telle perdure donc pour la rentrée 2015. L'équipe d'animation met tout en œuvre pour satisfaire les enfants au travers des différents moments de l'ALAÉ (matin, midi et soir) en étant à l'écoute de ceux-ci. La communication avec les enfants reste primordiale.

A la recherche d'activités innovantes ou en proposant des activités-types plus classiques, l'ALAÉ s'insère dans la dynamique du village en lien avec le projet éducatif territorial.

2- DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

2.1- Le public accueilli :

L'ALAÉ accueille tous les enfants qui sont scolarisés au groupe scolaire de la commune uniquement.

2.2- La présentation de la structure :

La structure doit occuper une place prépondérante dans les loisirs des enfants scolarisés sur la commune en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble des temps libres, à savoir pendant le temps périscolaire : le matin avant l'école, pendant l'interclasse de la pause méridienne et le soir après la classe.

Les activités proposées doivent aider l'enfant à s'épanouir à la fois physiquement et culturellement.
Pour mener à bien les missions qui en découlent, ces activités sont dispensées par du personnel qualifié, l'équipe d'animation.

Il revient à l'encadrement et à l'ensemble du personnel qui travaille au sein de l'ALAÉ, d'aménager, de créer, d'animer ce lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité et ses envies. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et un lieu de vie, où se concrétisent différentes initiatives : mise en place d'ateliers, d'animations culturelles, d'activités sportives et de loisirs ou encore spectacles et manifestations diverses.

L'accueil en ALAÉ obéit à un certain nombre de critères qui conditionnent l'agrément autorisé par la Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports (D.R.D.J.S).

2.3- L'équipe d'encadrement et l'organigramme :

La mairie :

En tant que gestionnaire, elle est chargée de mettre à la disposition de la structure les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de l'accueil éducatif. Elle recrute le directeur et les animateurs.
C'est elle qui fixe les lignes générales du projet éducatif et qui étudie, entérine ou non les principales décisions concernant l'ALAÉ et son fonctionnement. Elle a un droit de regard sur les activités proposées par l'équipe d'animation.
Propriétaire des bâtiments et des enceintes sportives municipaux, c'est la mairie qui met les locaux (groupe scolaire, salle des fêtes, bibliothèque, terrains de sport, ...) à la disposition de la structure.
Elle veille à la sécurité des installations utilisées et est soumise, s'agissant de locaux destinés à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, au contrôle des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile.

Le directeur :

Placé sous l'autorité de la mairie, il est en lien direct avec celle-ci et rend compte de l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la structure directement à la municipalité.
Il est garant et veille au bon fonctionnement de la structure, en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de la mairie, le projet éducatif et le projet pédagogique.
Il est responsable de l'application des projets et du règlement intérieur, du respect de la réglementation, de la gestion administrative, matérielle et comptable. A ce titre, il effectue les tâches administratives telles que la tenue des documents obligatoires et il assure les relations avec la mairie et les familles.
Par ailleurs, le directeur, dans ses fonctions, doit permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie, doit veiller au respect des différences, doit s'enquérir des exigences que requiert la vie de groupe, …
Il encadre le personnel et anime l'équipe. Le directeur, avec l'aide des animateurs, élabore un projet qui détermine les grandes lignes et pose le cadre d'intervention des animateurs, le choix de répartition des enfants (groupes, âges, …), le choix des activités importantes, des thèmes à exploiter et de leur organisation.
Le directeur s'occupe aussi de la prise de contact avec les prestataires d'activité et des rencontres qui peuvent en découler, des visites, de la réflexion par rapport aux méthodes pédagogiques, …

Les animateurs, le personnel municipal et toute personne qui participe à l'accueil :

Leur rôle est avant tout éducatif, ils participent à l'élaboration du projet pédagogique auquel ils adhèrent, à sa mise au point et à son évolution.
Ils proposent des projets d'activités ainsi que leurs objectifs pédagogiques dont ils discutent les termes avec le directeur.
Au niveau des animations, ils sont chargés de leur bon déroulement, de leur surveillance, de leur progression, de la préparation jusqu'au rangement ainsi que du bilan.
L'animateur est garant avant tout de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant, tout en proposant des temps d'activités visant à respecter le rythme de chaque enfant. Il veille au respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie en collectivité. Les animateurs sont un lien avec les parents, en les informant et en répondant à leurs inquiétudes ou à leurs interrogations.

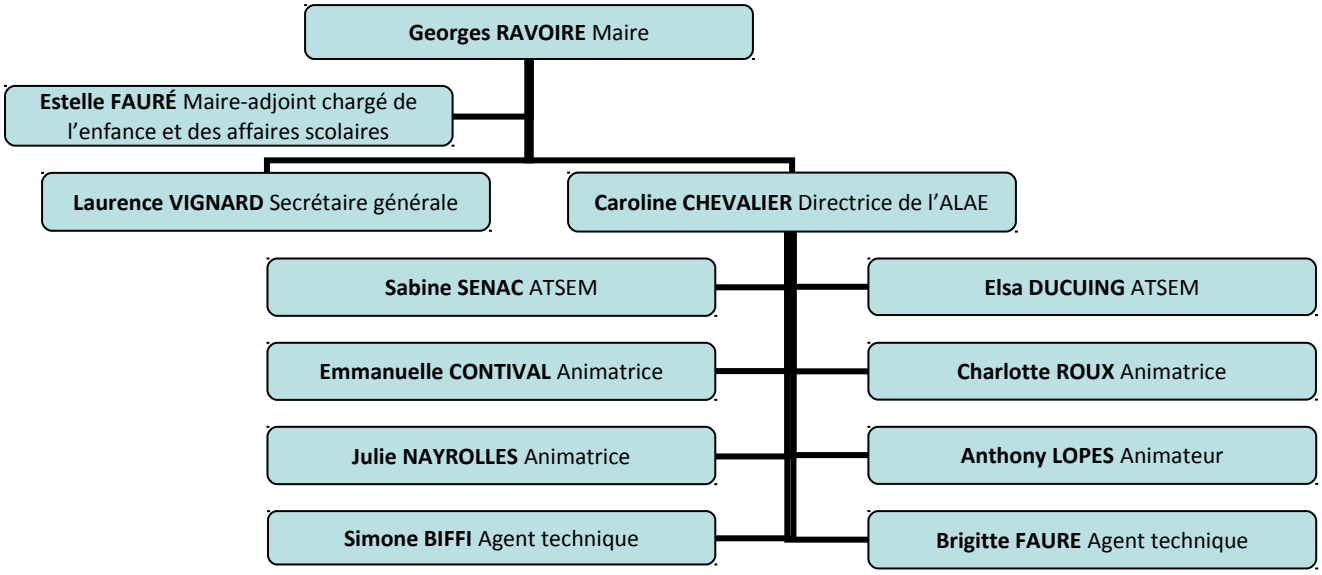

L'équipe se réunit en début d'année pour l'élaboration d'un projet d'animation puis de façon hebdomadaire (pour effectuer des régulations, établir un contrôle et proposer un projet d'activité) et en fin d'année pour réaliser les bilans.

3- LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PROJET

3.1- Favoriser l'épanouissement de l'enfant :

- Proposer des activités nouvelles en complément des activités scolaires : la nouveauté des pratiques doit être abordée sous une forme ludique afin de créer une dynamique de plaisir propice à l'épanouissement de chacun.
- Assurer la sécurité affective et physique des enfants :
    - Par une attention rigoureuse aux installations, matériel et conditions de l'activité,
    - Par l'écoute et la confidentialité,
    - Par un accueil personnalisé et individualisé,
    - Par une communication constante avec les autres partenaires (parents, enseignants, élus).
- Respecter le niveau d'implication et de réussite des enfants :
    - Accepter le choix de participer ou non à l'activité, de se retirer d'une situation qui ne le motive pas,
    - Proposer des animations adaptées à l'âge des enfants,
    - Ménager des temps calmes en alternance avec les activités plus intenses en liaison avec les enseignants et les parents.

=> *Évaluations possibles :*
- *Les enfants ont-ils participé aux activités proposées ?*

- *Leur implication s'est-elle améliorée au cours des séances ?*
- *Les enfants ont-ils apprécié les activités ?*

<u>3.2- Favoriser la construction de l'autonomie et de la confiance en soi</u> :

- Favoriser l'expression orale afin de faire verbaliser les difficultés et les envies. L'expression sera utilisée pour verbaliser les difficultés et le projet de l'enfant et permettre de résoudre les conflits.
- Favoriser l'autonomie afin de responsabiliser les choix des enfants : leur demander d'être à tour de rôle acteur et organisateur du groupe.
- Favoriser la prise en mains et le rangement de l'organisation matérielle de l'activité en s'appropriant les lieux et les matériels mis à disposition.
- Permettre aux enfants d'évaluer par eux-mêmes le déroulement des activités et leurs résultats.

=> *Évaluations possibles :*

- *Les enfants ont-ils aidé à l'installation et aux rangements des activités ?*
- *Proposent-ils des variantes, des modifications ou des améliorations ?*

<u>3.3- Favoriser la socialisation, la coopération et l'entraide</u> :

- Développer les travaux de groupes, d'équipe ou les partenaires doivent s'organiser pour accomplir une tâche.
- Diversifier les rôles de chacun afin que chaque enfant puisse comprendre les différents rôles.
- Favoriser le parrainage des plus jeunes par les plus âgés.
- Rappeler la nécessité de la règle commune qui est indispensable au bon fonctionnement.
- Permettre aux enfants de proposer et même d'organiser des variantes de l'activité avec l'accord du groupe.

=> *Évaluations possibles :*

- *Les enfants ont-ils accepté de jouer des rôles différents ?*
- *Les activités ont-elles favorisé une entraide des aînés vers les plus jeunes ?*

<u>3.4- Construire le futur citoyen</u> :

Dès le plus jeune âge, la priorité doit être donnée à l'apprentissage de la citoyenneté. Les actions initiées dans ce domaine au sein de la structure faciliteront ensuite l'insertion sociale de l'adolescent puis du jeune adulte.

- Développer la notion de développement durable par des actions simples de rangement, économie et surveillance du gaspillage au cours des activités et à la cantine.
- Promouvoir le respect et le droit à la différence.
- Découvrir, à travers des activités pratiquées ailleurs, l'interculturalité.

=> *Évaluations possibles :*

- *Les enfants ont-ils été sensibilisés au gaspillage ?*
- *Ont-ils proposé des activités provenant de civilisations différentes ?*

<u>3.5- Développer les liens avec la commune</u> :

- Développer la connaissance de la commune, de ses espaces en liaison avec les parents.
- Participer aux activités communales organisées au cours de l'année.
- Favoriser les échanges avec les plus anciens pour comprendre la mémoire du village.
- Impliquer les parents dans des témoignages du temps passé et de leurs racines.

=> *Évaluations possibles :*

- *L'ALAÉ a-t-il participé aux activités communales ?*
- *A-t-on fait des activités avec les anciens ?*

4- LA JOURNÉE-TYPE DE L'ENFANT

HORAIRES	MOMENTS	MÉTHODE	BESOINS
7H30 à 8H50	Accueil des enfants	Arrivée échelonnée. Pointage manuel. Prise de relais des parents en douceur.	Gérer la séparation avec les parents pour les plus jeunes.
	Proposition d'activités	Activités calmes sur volontariat.	Permettre un démarrage de la journée en douceur.
12H00 à 13H35	**MATERNELLES** 12h à 13h repas	Passage aux toilettes. Cantine.	Apprentissage des règles d'hygiène. Développer l'autonomie.
	13h à 13h35 après le repas	Passage aux toilettes. Ceux qui font la sieste vont au dortoir pour lecture de conte et sieste. Pour ceux qui ne dorment pas jeux libres puis temps calme.	Respect du rythme de l'enfant. Favoriser l'épanouissement et l'entraide.
	ÉLÉMENTAIRES 12h à 12h45	Self (premier service) ou activités / jeux libres (deuxième service).	Favoriser l'épanouissement de l'enfant. Besoin de se défouler, de jouer. Respect des besoins individuels. Développer l'autonomie. Respecter les règles de vie. Sensibiliser les jeunes aux règles d'hygiène, au gaspillage alimentaire, aux déchets. Apprentissage des règles de vie en collectivité (manger calmement) et respect du matériel.
	12h45 à 13h20/13h25	Self (deuxième service) ou activités / jeux libres (premier service).	
	13h20/13h25 à 13h35	Activités ou jeux libres.	
16H00 à 17H30	16h à 16h15 (environ) goûter et répartition sur les groupes d'activités (TAP ou ALAÉ simple)	Les maternelles sont dans la classe de PS/MS. Les élémentaires sont dans la cour de récréation (ou dans le hall en cas de mauvais temps). Les enfants de l'ALAÉ simple sont en salle de motricité.	Partager un moment d'échange. Respecter les règles de vie, d'hygiène et de santé.
	16h15 (environ) à 17h30 TAP (Temps d'Activités Périscolaires)	Les enfants pratiquent une activité en groupe avec une obligation de rester jusqu'à la fin de l'activité. Retour à l'école pour les activités délocalisées.	Faire découvrir de nouvelles activités. Entraide du groupe (parrainage des plus jeunes par leurs aînés). Développer l'imaginaire. Développer les liens avec la commune. Favoriser la socialisation, la coopération et l'entraide. Apprentissage des règles de sécurité lors des déplacements.
	ou ALAÉ simple	Les enfants font ce qu'ils veulent avec le matériel mis à leur disposition et les parents viennent les chercher quand ils veulent.	
17H30 à 18H30	ALAÉ simple	Les enfants partent au fur et à mesure. Temps calme après les activités (chacun fait ce qu'il veut avec le matériel mis à leur disposition dans la salle de motricité ou dans la cour).	Respect du rythme de l'enfant. Développer l'imaginaire.

5- PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

5.1- Les activités :

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits, des conditions météorologiques, du choix des enfants, des opportunités d'interventions ou bien encore des absences des bénévoles, …

Il sera proposé entre autres :
- Des activités créatives : des ateliers de cuisine, des activités manuelles (pâte à sel, origami, décopatch, utilisation du recyclage, …).
- Des activités sportives : initiation aux jeux collectifs et individuels (ping-pong, badminton, football, tennis, jeux de plein air, rugby, …).
- Des activités culturelles : atelier autour de la lecture, énigmes et devinettes, chansons, fabrication d'un journal, …

L'équipe d'animation prendra en compte la fatigue de l'enfant dans la mise en œuvre des actions et de leur répartition dans la journée, la semaine ou la période.

Pour les différentes activités, le taux d'encadrement sera de 10 enfants pour les maternelles et de 14 enfants pour les élémentaires.

5.2- Les locaux :

L'ALAÉ est implanté sur le site de l'école. Il occupe essentiellement le bâtiment principal de l'école : deux salles de classe, une salle polyvalente, un dortoir, une salle d'activités.
La salle polyvalente est réservée à l'accueil des enfants et des parents le matin et le soir, elle est utilisée pour l'ALAÉ simple et elle permet la pratique d'activités diverses.
Un bâtiment annexe est le restaurant scolaire.
Le champ jouxtant l'école permet d'accueillir les activités sportives par beau temps.

Les deux salles des fêtes municipales sont utilisées pour les activités sportives ou nécessitant de l'espace (ping-pong, badminton, danses, cirque...).

Les maternelles font des activités principalement sur l'école (classe des maternelles PS/MS, cour de récréation) tandis que les élémentaires utilisent les autres espaces.

Matin et soir après 17h30	Midi	Soir de 16 h à 17h30
- la salle de motricité - la classe des PS/MS - la salle des maîtres - la cour de récréation	Utilisation au maximum des lieux extérieurs (cour, espace vert) par beau temps sinon les bâtiments en cas d'intempéries.	- les salles de l'école - les salles municipales - les terrains de sports

5.3- Le matériel :

Le matériel sportif (table de ping-pong, filets et raquettes de badminton, ...) est gratuitement mis à la disposition de la structure par le Foyer rural.
Toutes les autres fournitures d'activités sont financées par la mairie et quelques dons de parents.

5.4- Les moyens humains :

Afin de pouvoir mettre en place les actions de ce projet éducatif, plusieurs partenaires sont associés :
- la mairie,
- l'équipe d'animation,
- l'équipe enseignante,
- les associations du village,
- les commerçants du village,
- les intervenants extérieurs,
- la CAF, la DDCS, ...

5.5- L'évaluation :

L'évaluation de la structure se fait par rapport à plusieurs critères.
La municipalité sera attentive à l'accueil : d'un point de vue quantitatif (la fréquentation, …) et d'un point de vue qualitatif (l'atteinte des objectifs définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique).
Ces éléments seront évalués au moment des bilans périodiques réalisés par l'équipe d'animation (fin des périodes de cycles avant les vacances, fin d'année scolaire) puis une restitution sera faite à la municipalité.
De la même façon, seront réalisés un contrôle permanent de la fréquentation des enfants ainsi qu'un contrôle quotidien de la sécurité et de la satisfaction des enfants.

Des études, destinées à recueillir les opinions des enfants et des parents seront menées afin de cibler les points de satisfaction et/ou de mécontentement dans le but d'améliorer la qualité du service.

6- CONCLUSION

Ce projet pédagogique, réfléchi avec l'ensemble de l'équipe d'animation, servira d'outil de référence pour le projet d'activité.
Tous les jours, l'équipe s'attachera à respecter au mieux ce projet pédagogique, qui, de par le travail mené au quotidien, sera amené à, peut-être, faire évoluer ce projet pour les années futures.

Le plaisir de l'enfant à s'intégrer dans ce groupe sera une priorité pour l'équipe d'animation qui espère développer les valeurs démocratiques, l'égalité et la laïcité en complémentarité avec l'école et la famille.

7- DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le projet éducatif du territoire (PEDT) et le règlement intérieur de l'ALAÉ viennent en complément de ce projet pédagogique.
L'ensemble de ces supports sont consultables sur le site internet de la commune dans le menu « téléchargements » : http://www.labastide-beauvoir.fr/index.php?lang=fr&page=menutelechargements.